

# Projet de thèse de doctorat (2024-27)<sup>1</sup>

## Acronyme du projet : RELOCANTILLES

Co-direction: Catherine Meur-Ferec, géographie, Université de Brest et Carola Kloeck, Sciences Po Paris, science politique

**Intitulé du projet :** La relocalisation des biens et des activités exposées aux risques côtiers d'érosion et submersion dans un contexte de changement climatique : quelle place pour cette solution dans les Antilles françaises ? Analyse des projets actuels et des réalisations, avancées et obstacles en Martinique et en Guadeloupe

**Thématique :** risques côtiers, érosion, submersion, relocalisation des biens et des activités, recomposition spatiale, adaptation aux changements climatiques, stratégie de gestion du trait de côte à long terme, gestion intégrée des zones côtières, solutions fondées sur la nature, Antilles françaises, Martinique, Guadeloupe.

## Résumé du projet :

Dans un contexte de changements climatiques et face à l'accroissement de la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques d'érosion côtière et de submersion marine, la question de la relocalisation des enjeux bâtis se pose aujourd'hui. Elle fait l'objet de nombreux discours internationaux et d'une stratégie nationale en France depuis 2012. Outre la suppression des enjeux exposés (et donc des risques), cette solution permet à terme la renaturation des espaces déconstruits qui peuvent retrouver leur mobilité naturelle. Ces espaces « libérés » jouent alors un rôle tampon amortissant la dynamique marine et protégeant les biens de « seconde ligne », tout en recréant des écosystèmes qui contribuent à accroître la biodiversité. En ce sens, la relocalisation constitue la solution fondée sur la nature par excellence.

Cependant, malgré tous ces atouts, cette solution rencontre de nombreux obstacles, d'ordre financier, juridique et/ou social. Par conséquent, peu de projets se sont pour le moment concrétisés sur le terrain. Si plusieurs recherches se sont penchées sur ces blocages en France hexagonale, peu concernent cette question sur les territoires d'outre-mer, notamment aux Antilles françaises. Au-delà de quelques cas emblématiques (Petit-Bourg en Guadeloupe, Le prêcheur en Martinique, *etc.*) et des discours, la relocalisation constitue-elle une solution d'adaptation, parmi d'autres, pour ces espaces insulaires soumis à de multiples aléas naturels particulièrement intenses ? Quels sont les projets actuels et surtout les réalisations ? Les opérations menées s'inscrivent-elles dans des logiques de démolitions dans l'urgence, ou bien s'insèrent-elles dans une planification à long terme d'adaptation aux changements climatiques. Les risques côtiers sont-ils les raisons principales de déconstruction ? Dans quels contextes et avec quels acteurs ces projets et ces réalisations sont-ils et pourront-ils être menés ? La réforme de la zone des 50 pas géométriques et l'application de la récente loi « Climat et Résilience » (2021) constitue-t-elle des accélérateurs de cette option ? Au final, les spécificités naturelles, sociales et politiques des espaces insulaires Antillais constituent-elles des freins, ou au contraire des leviers au développement de cette solution d'adaptation ?

La question de la relocalisation constitue un sujet de recherche particulièrement pertinent pour les géographes et les politistes, notamment en ce qu'elle implique des recompositions spatiales et une nouvelle façon de concevoir l'adaptation durable des territoires côtiers face à la remontée globale du niveau marin.

---

<sup>1</sup> Cette thèse n'est pas encore financée, plusieurs demandes sont en cours.

## Description du projet :

### Contexte et problématique, état de l'art

**A l'échelle mondiale**, l'élévation du niveau moyen de la mer est une des conséquences majeures des changements climatiques. Elle affecte en particulier les espaces insulaires, dont le trait de côte est souvent très long relativement au territoire et où des enjeux bâtis et activités économiques et sociales sont concentrés sur les espaces côtiers. Par conséquent, les zones côtières et insulaires sont considérées parmi les territoires les plus exposés et les plus vulnérables aux changements climatiques (Lacroix et al., 2019 ; Nicholls et al., 2011 ; Clark et al., 2016 ; Weissenberger et al., 2016).

Les espaces insulaires se trouvent donc face au défi de l'adaptation à ces changements côtiers, à l'élévation du niveau de la mer, la très probable intensification des événements météo marins extrêmes que sont les cyclones et les tempêtes tropicales, et à l'aggravation des submersions marines et de l'érosion qui en résultent. Malgré une diversité d'actions possibles à court et moyen terme (p.ex., construction sur pilotis, rechargement de sable, protections lourdes), à long terme, la stratégie de retrait paraît dans certains cas la seule option. C'est notamment la position défendue dans les derniers rapports du GIEC : « *seulement l'évitement et la relocalisation peuvent éliminer les risques côtiers pour les décennies à venir* » (IPCC, AR6 ; IPCC, SROCC, 2019).

En vue des multiples avantages de la relocalisation, plusieurs pays ont commencé à formuler et à mettre en œuvre des politiques de déplacement planifié et de suppression de biens privés dans les zones à « risques climatiques » dont le Canada (Hébert et Aubé, 2015), les États-Unis (Siders, 2013 ; Dyckman et al., 2014), l'Australie (Abel et al., 2011 ; King et al., 2014 ; Hürlimann et al., 2014) ou encore les îles Fidji (Barnett, 2017 ; Salem & Rosencranz, 2021 ; McMichael, Katonivualiku & Powell, 2019). Ces territoires sont considérés comme « pionniers » de la relocalisation (Barnett & McMichael, 2018). Cependant, alors que de nombreux cas de relocalisation en lien avec les changements climatiques sont documentés à travers le monde (Bower et Weerasinghe, 2022), peu concernent les risques d'érosion et de submersion marines, et très peu les îles des Caraïbes (Pastel, 2023).

De plus, la plupart des réalisations concernent pour le moment des espaces peu ou non urbanisés, souvent en déprise agricole, ou des démolitions des biens dans l'urgence suite à des situations de péril imminent, plutôt que des planifications anticipées (Bower & Weerasinghe, 2022). En effet, la solution de la relocalisation se heurte à de nombreux freins financiers, fonciers, juridiques et sociaux. Elle implique de déplacer des infrastructures ou des bâtiments à un coût souvent important (Robert, 2019) et elle est généralement très controversée sur le plan politique et social (Marter-Kenyon, 2020 ; Siders, 2011). Elle pose des problèmes d'acceptation/réception par les populations attachées à leur lieu de vie (Michel-Guillou et Meur-Ferec, 2016 ; Thaler, Seebauer & Babicky, 2017), mais aussi de modalités de gouvernance (échelle de mise en œuvre, autorités porteuses...) (Meur-Ferec et Rabuteau, 2014 ; Meur-Ferec et al., 2022 ; Siders, 2022), de financement (investissement public, modalités d'acquisition des biens, valeurs des biens, compensations) (Buchou, 2019 ; Cazaux et al., 2019 ; CGEDD, 2019) et de disponibilité du foncier littoral constructible pour relocaliser les biens déplacés (Rocle et al., 2020 ; Pastel, 2023). Elle oblige à identifier de nouvelles pistes juridiques pour planifier et organiser de manière intégrée la protection et la gestion des littoraux vulnérables à l'élévation du niveau marin et à envisager des dispositifs qui soient acceptables, durables et équitables (Abel et al. 2011 ; Bongarts-Lebbe et al., 2021 ; Lambert, 2015 ; Rey-Valette et al., 2019). De plus, la gestion de la relocalisation est rendue plus difficile par l'incertitude face aux aléas côtiers qui implique de multiples scénarios futurs (Hanna et al., 2020). Ces aspects peuvent aussi être abordés sous l'angle de la justice environnementale : comment s'assurer que le résultat de la relocalisation soit équitable et n'aggrave pas les vulnérabilités sociales (Siders & Ajibade, 2021 ; Tubridy, Lennon & Scott, 2022 ; Siders, 2022 ; Rulleau, Rey-Valette & Clément, 2017) ? Cette notion est liée à l'idée de réussite de l'adaptation, difficile à évaluer (Ajibade et al. 2022).

**En France**, la relocalisation est promue par le Ministère chargé de l'environnement et inscrite dans la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (MEDDE 2012 ; Mineo-Kleiner et Meur-Ferec, 2016). De plus, la récente loi « Climat et Résilience » (2021) encourage les communes et les intercommunalités à s'engager dans la relocalisation, en leur fournissant de nouveaux outils pour avancer dans cette voie. Elle dote notamment les communes volontaires d'un droit de préemption et prévoit une décote de la valeur des constructions situées dans une zone susceptible d'être touchée par l'érosion côtière à l'échéance de 30 ans. Elle prévoit aussi quelques assouplissements, strictement encadrés, de la loi Littoral pour faciliter la réimplantation des biens en retrait de la côte.

Malgré une forte volonté politique à l'échelle nationale, les réalisations restent anecdotiques et modestes sur le terrain (Mineo-Kleiner & Meur-Ferec, 2016), en France hexagonale, comme dans les espaces insulaires d'outre-mer (Magnan et al., 2023 ; Philippenko et al., 2021). En Martinique et en Guadeloupe, quelques communes se sont engagées dans cette voie (Petit-Bourg, Le Prêcheur, le François...), mais les projets de relocalisation résultent souvent de situations d'urgence, de situation très particulières d'habitat situé dans des zones de menaces graves pour la vie humaine, ou d'opérations de résorption de l'habitat insalubre (Guéguen & Renard, 2017 ; Renard, 2016 ; Pastel, 2023). De plus dans les Antilles françaises, l'existence de la zone des 50 pas géométriques, qui a souvent été spontanément occupée par des habitants sans titre de propriété et qui se trouve fréquemment dans des situations sociales difficiles, complique encore la question de la relocalisation. Comment indemniser des habitants sans droit de propriété ? Le statut et la gestion de la zone des 50 pas géométriques est aujourd'hui en pleine transformation (Touchefeu & Lefort, 2020), alors que les Agences des 50 pas géométriques sont des acteurs centraux dans cette problématique. L'application de la loi Climat et Résilience apportera des réponses, et aussi des questions nouvelles, dans ce contexte (*décret n° 2022-988 du 4 juillet 2022 relatif aux espaces urbains et secteurs occupés par une urbanisation diffuse de la zone dite des cinquante pas géométriques en Guadeloupe et en Martinique, J.O. du 5 juillet 2022, texte n°15*).

La question de la relocalisation constitue un sujet de recherche particulièrement pertinent pour les géographes et les politistes, en ce qu'elle implique des recompositions spatiales, une nouvelle façon de penser l'adaptation aux changements climatiques sur le temps long, et une prise en compte de la nature politique de l'adaptation et des acteurs variés. Une analyse des avancées et des freins à sa mise en pratique se fera à la lumière de configurations territoriales diverses, selon les aléas, les types d'enjeux exposés, la gouvernance et le jeu des acteurs concernés, les échelles spatiales et temporelles auxquelles cette solution est pensée, et aussi la réception sociale de cette forme d'adaptation par les collectivités locales et les habitants. Par ailleurs, les questions foncières sont aussi au cœur des problématiques soulevées par cette option : quel type de maîtrise foncière avant la démolition ? Quelles possibilités pour la puissance publique d'acquérir à l'amiable ou par expropriation des biens menacés dont la valeur immobilière est parfois très élevée ? Quelle disponibilité du foncier pour reconstruire sur des espaces souvent très limités, très réglementés pour la préservation de l'environnement et des activités littorales, notamment agricoles ?

Toutes ces questions se posent en France, qu'elle soit métropolitaine ou ultra-marine. En se focalisant sur des espaces insulaires antillais, ce travail de doctorat permettra d'étudier l'influence des spécificités de ces territoires par rapport à l'Hexagone. Les territoires insulaires Antillais français présentent en effet des particularités fortes, à la fois en termes d'aléas (dépressions et houles cycloniques, association à de nombreux autres aléas naturels), mais aussi d'enjeux bâtis (grande diversité des types d'habitats associant luxe et précarité, importance de l'habitat informel, habitants sans titre de propriété), de réception sociale (forte diversité sociale des populations concernées, fortes identités insulaires, antillaises et caribéennes) et de gouvernance (réglementations et acteurs spécifiques, réforme de la zone des 50 pas géométriques, éloignement de l'Etat central, mise en place particulière de la loi Climat et Résilience...). Toutes ces spécificités constituent-elles des freins, ou au contraire des leviers au développement de ces solutions d'adaptation ? Faut-il considérer, comme l'avance l'ONERC que « *les îles possèdent une capacité d'amortissement des pressions et de redéploiement territorial inférieure à*

*celle des espaces métropolitains* » (ONERC, 2017), ou, au contraire, que ces espaces insulaires, confrontés à des aléas côtiers particulièrement violents et à des enjeux sociaux cruciaux, avanceront plus rapidement dans la voie de la relocalisation ?

## **Méthodologie**

Le travail du.e doctorant.e reposera sur une approche multi-échelles. Il s'intégrera dans le contexte des Antilles françaises et se focalisera sur des cas concrets de projets et de réalisations de relocalisation qui seront choisis en Martinique et en Guadeloupe.

Cette recherche bénéficiera en outre d'un éclairage interdisciplinaire associant géographie et sciences politiques. Il permettra d'explorer la diversité des configurations naturelles, sociales et politiques qui peuvent freiner ou au contraire favoriser la solution de la relocalisation sur ces territoires. Ce sujet, sur lequel la recherche s'est encore peu penchée, soulève à la fois des questions scientifiques sur les dynamiques territoriales côtières, mais présente aussi une évidente dimension appliquée pour les stratégies d'anticipation de l'aménagement du littoral, la Gestion Intégrée de la Zone Côtière. Il ambitionne d'apporter des éclairages aux politiques d'adaptation des territoires côtiers aux changements climatiques.

Le travail de recherche sera fondé d'une part sur un état de l'art académique et une analyse documentaire des textes réglementaires et organisationnels nationaux et locaux. Il s'agira notamment de s'appuyer sur les travaux déjà menés sur ce sujet à l'international, en métropole, et sur les territoires antillais eux-mêmes. Et d'autre part, il se basera sur des études de cas dans les Antilles françaises qui feront l'objet d'un travail de terrain et notamment d'une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès d'acteurs professionnels (collectivités publiques, organismes de gestion des risques côtiers, d'aménagement du littoral, de l'habitat et du logement, de l'adaptation aux changements climatiques, acteurs du tourisme, des activités portuaires., etc.) et dans la mesure du possible de riverains concernés (habitants, exploitants, commerçants, ou de leur groupements). Ce travail de terrain implique un séjour long aux Antilles. Autant que possible, toute la deuxième année de la thèse sera donc passée sur ces territoires ; un budget environnant la thèse est prévu à cet effet. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec l'Université des Antilles en Martinique, où le professeur Pascal SAFFACHE est prêt à conseiller le.e doctorant.e et à participer notamment au Comité de Suivi Individuel de la thèse.

Un terrain de longue durée permettra en effet au.e doctorant.e d'étudier en profondeur les enjeux géographiques, environnementaux, politiques, sociaux, économiques et juridiques propres aux Antilles françaises. Une approche par des études de cas comparatifs sera privilégiée afin de comprendre dans quelles circonstances un projet de relocalisation serait socialement acceptable et politiquement réalisable. L'approche s'articulera autour d'une analyse pluri-échelle spatiale (Antilles et études de cas) et temporelle (la relocalisation comme solution passée, actuelle et future). Le choix des terrains et le travail d'enquête se fera sur les conseils et en concertation avec les gestionnaires locaux.

## **Contexte partenarial**

Ce projet de thèse de doctorat s'inscrit dans le projet PPR Océan « FUTURISKS » qui a pour sujet « *les Risques côtiers passés à futurs dans les territoires d'Outre-Mer insulaires tropicaux français : des impacts aux solutions* » porté par l'Université de la Rochelle (UMR CNRS LIENS). Ainsi, outre l'encadrement des deux co-directrices de thèse spécialistes de ces questions, le.e doctorant.e bénéficiera de l'intégration dans une large équipe d'une quarantaine de chercheurs et pourra s'appuyer sur des réseaux d'acteurs locaux bien développés sur les territoires insulaires Antillais.

Le PPR Futurisk assurera la plus grande partie du financement des frais d'accompagnement de la thèse, notamment pour les déplacements du.e doctorant.e (plusieurs mois, voire un an, passés sur le

terrain pour l'enquête et le travail en collaboration avec les gestionnaires locaux). Un complément sera recherché au sein de l'EUR IS-blue dont le.la doctorant.e , inscrit à l'UBO à l'EDSML, sera membre.

---

Si vous êtes intéressé.e, vous pouvez prendre contact avec :

Catherine MEUR-FEREC : [meurferec@univ-brest.fr](mailto:meurferec@univ-brest.fr)

Carola KLOECK : [carola.kloeck@sciencespo.fr](mailto:carola.kloeck@sciencespo.fr)

Le dépôt des candidatures se fera sur le serveur *Amethis*, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 : <https://amethis.doctorat-bretagneloire.fr>

Les auditions des candidats retenus auront lieu en visio-conférence en juin 2024.

---